



L'UNSA Défense maîtrise les dossiers confiés et est vigilante aux situations individuelles des personnes qui se sont signalées à elle. Ses élus, compétents et responsables, rendent compte régulièrement de leurs actions. Ils savent lorsque cela est nécessaire, interpeller l'administration.

## INFORMATIONS SUR LA CAP

Ayant voté contre la loi de transformation de la Fonction publique, l'UNSA ne fera pas l'économie de vous exposer, ici, l'évolution en matière de CAP.

En instituant les CAP de catégorie C, B et A, la loi vient supprimer les CAP de corps. Toutefois, cette création ne supprime pas les corps d'appartenance de chaque agent.

L'UNSA Défense a donc fait le choix de continuer à exprimer vos revendications pour chaque corps que vous retrouverez sur notre site "Je vote UNSA Défense".



01.42.22.37.02



[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)



[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)



Unsa defense diffusion



[portail-unsa.intradef.gouv.fr](https://portail-unsa.intradef.gouv.fr)



@UnsaDefense



[www.unsa-defense.org](https://www.unsa-defense.org)

UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS



Édition : octobre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

# PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES :



Le corps des ASS est désormais regroupé dans la Commission Administrative Paritaire (CAP) traitant des fonctionnaires de catégorie A (Loi de la Transformation Publique).

# ▶ ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

**NOTRE PRIORITÉ :** Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

**NOTRE ADN :** L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

**NOTRE MÉTHODE :** Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

**NOTRE EXIGENCE :** Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

**NOTRE LIGNE :** Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...

**VOTEZ  
UNSA DÉFENSE !**  
L'UNSA Défense, faites la différence !



## REVENDEICATIONS DE LA FILIÈRE SOCIALE

- Reconnaître le droit à la vulnérabilité et concevoir le social comme étant un droit fondamental universel dans le cadre d'un service public d'intérêt général ;
- Recentrer l'action sociale des armées sur le travail social (accompagnement individuel et collectif, prise en compte de l'expertise singulière des ASS et CTSS, prise en compte des enjeux éthiques et déontologiques de la profession) ;
- Mettre fin au SIAS et stopper le contrôle d'activité intempestif et inadapté, générant de la souffrance au travail, éloignant les professionnels du terrain et l'encadrement du management (engager une grande réflexion sur l'évaluation en travail social) ;
- Rendre visible toutes les compétences du service social des armées auprès des acteurs internes et externes.

## BILAN 2018/2022 POUR LA FILIÈRE SOCIALE

- Reclassement en catégorie A des assistants de service social ;
- À la suite de ce changement de catégorie, revalorisation de l'IFSE et du CIA des ASS et CTSS ;
- Cependant, tout cela reste très en deçà des autres corps de catégorie A ;
- Poursuite d'une forme de dialogue social en matière d'avancement pour les personnels de la filière sociale ;
- Soulever les problèmes liés aux notes sur les astreintes, le télétravail et sur la charte de déontologie des ASS et CTSS du Minarm.

## REVENDEICATIONS 2022



### L'UNSA Défense demande :

#### Redonner du sens au travail social :

- Proposer de la supervision ou des groupes d'analyse de la pratique animés par des professionnels extérieurs ;
- Mettre en place des temps d'échanges sur les enjeux éthiques et déontologiques de la profession avec des professionnels extérieurs.

#### Rémunération et avancement :

- Bénéficier du Complément de Traitement Indiciaire de 183€ (extension du Ségur de la santé) ;
- Revaloriser les grilles indiciaires des ASS avec tous les autres corps de catégorie A ;
- Intégrer toutes les ASS d'IDF au sein du 3<sup>e</sup> périmètre de services déconcentrés d'IDF créé en janvier 2021 ;
- Augmenter le taux de promotion pour l'avancement des ASS ;
- Exiger de la transparence et de l'équité dans l'accès au second grade d'ASS dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel examen professionnel.

#### Reconnaître les compétences :

- Faire reconnaître les fonctions managériales des ASS dans leur globalité, notamment la gestion de projet.

#### Évolution professionnelle et formation :

- Repositionner l'élaboration du plan de formation destiné aux ASS au niveau d'ITAS ;
- Refonder la formation des ASS du Minarm (analyse des postes dans le but de définir des besoins en formation, plan de formation pertinent) ;
- Redonner toute sa valeur à l'entretien de formation afin d'établir des besoins individualisés ;
- Développer les parcours professionnels pour les ASS et inclure une filière « expertise » pour les ASS ;
- Favoriser les mobilités et permettre aux ASS d'accéder à d'autres corps dès qu'ils bénéficient de compétences transversales ;
- Favoriser le transfert de savoir (augmentation du nombre de jours de vacation autorisées en école et d'accueil de stagiaires et apprentis).

#### Condition de travail :

- Exiger plus de vacances pour remplacer les vacances de postes ;
- Permettre aux apprentis qui le souhaitent de bénéficier d'un poste de contractuel jusqu'au concours afin de pourvoir les postes vacants,
- Mettre à disposition des travailleurs sociaux des véhicules de service et/ou mieux prendre en charge les frais de déplacements ;
- Demander la révision des notes sur les astreintes et sur le télétravail.

